

AVIS PUBLIC
Adoption du projet de règlement no.491
Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 7 mars 2022, le projet de règlement numéro 491 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 491 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 3 avril 2022, à 19 heures, à la salle du conseil situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 491 au bureau de la Municipalité de Sainte-Clotilde, aux heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Municipalité au www.ste-clotilde.ca.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 9^e jour de mars 2022



Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière